

Référence de la pratique : MS-SETTL-ICPG-01

Migration des instructions positionnées en ICPG3 par les deux contreparties

Versioning	Version	1.2
	Date de publication	29 août 2016

I. PRESENTATION DE LA PRATIQUE EXISTANTE & DESCRIPTION DES IMPACTS

Description de la pratique existante	<i>Pas de pratique existante.</i>
--------------------------------------	-----------------------------------

Description de l'impact de T2S	<p>Dans les modalités de migration des instructions vers la plateforme T2S définies par Euroclear France au titre des instructions positionnées en auto-collatéralisation sur flux :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les instructions non matchées à la date de la migration seront migrées par Euroclear France vers la plateforme T2S ;• Concernant les instructions matchées mais non dénouées :<ul style="list-style-type: none">○ Les instructions non positionnées en auto-collatéralisation par les deux contreparties seront migrées par Euroclear France vers plateforme T2S ;○ Les instructions positionnées en auto-collatéralisation sur flux par l'une des deux contreparties de l'instruction seront migrées par Euroclear France vers plateforme T2S ;○ Les instructions positionnées en auto-collatéralisation sur flux (indicateur ICPG3) par les deux contreparties ne pourront pas être migrées vers la plateforme T2S par Euroclear France, car les messages sese.023 en T2S ne permettent pas d'indiquer que la contrepartie est également en en auto-collatéralisation sur flux.
--------------------------------	---

Description de la problématique majeure	<p>Les instructions matchées mais non dénouées dans lesquelles les deux participants ont indiqué avec l'indicateur ICPG3 que les titres étaient disponibles pour l'auto-collatéralisation sur flux ne peuvent être migrées en automatique par Euroclear France (2 cas de figure : instructions matchées mais en fail au moment de la migration, instructions à dénouer post-bascule).</p> <p>Euroclear France ne peut envoyer ces instructions en already matched telles quelles, les messages sese.023 ne permettant pas d'indiquer que la contrepartie est également en ICPG3.</p> <p>La position retenue par Euroclear France consiste à purger ces instructions.</p>
---	--

Référence de la pratique : MS-SETTL-ICPG-01

Description des rôles de toutes les parties prenantes (FACULTATIF)	
Schéma des flux (FACULTATIF)	
Liens avec d'autres pratiques	

II. PROPOSITION DE PRATIQUE DE MARCHÉ

Pratique recommandée	<p>Les instructions pour lesquelles l'indicateur d'auto-collatéralisation sur flux est positionné en ICPG3 par les 2 participants ne pouvant être migrées en T2S par Euroclear France, la pratique suivante est recommandée :</p> <p>Pour les instructions de ce type, à dénouer à partir du premier jour de règlement-livraison en T2S, les établissements sont invités à modifier l'indicateur d'auto-collatéralisation sur flux d'ICPG3 à ICPG0 préalablement à la bascule vers T2S. A noter que ceci ne concerne que les transactions de gré à gré non compensées.</p> <p>2 types d'instructions sont concernées :</p> <ul style="list-style-type: none">• les instructions matchées mais en fail au moment de la migration ;• les instructions à dénouer post-basculer. <p><i>A noter que des contrôles seront nécessaires plusieurs jours avant la bascule et jusqu'à la migration pour modifier les instructions avant qu'elles ne se matchent. A défaut, l'annulation devra se faire par accord bilatéral avec les contreparties.</i></p> <p>Pour ce qui concerne les instructions de dénouement compensées par LCH SA relatives aux produits de taux « dette française OTC » excluant l'activité du marché réglementé Euronext Paris, l'approche est la suivante :</p> <p>Le clearing member avec un set up à ICPG3 pourra le conserver (pendant et après la bascule); il ne devra pas intervenir ni sur les fails ni sur les instructions post bascule. LCH SA se charge de ré-instruire les fails et s'assurera que les instructions post-basculer arrivent en T2S pour le premier jour de la migration sans aucune intervention du client.</p> <p>Il est également recommandé aux participants de ne pas envoyer les instructions :</p> <ul style="list-style-type: none">• positionnées avec un indicateur ICPG3, et• une date de dénouement théorique postérieure au 12 septembre 2016.
-----------------------------	---

Référence de la pratique : MS-SETTL-ICPG-01

	Ces instructions devront être ré-émises (vers Euroclear France ou vers T2S) après le point de non retour prononcé par Euroclear France.
Raisons du choix	<p>Les instructions ne pouvant être migrées par Euroclear France, les participants disposent de plusieurs solutions et il a été proposé de mettre en œuvre une pratique de marché :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Annuler leurs instructions préalablement à la migration et les réinstruire post-migration, ce qui nécessite une intervention des deux contreparties lors du week-end de migration. • Positionner leurs instructions en ICPG0 préalablement à la migration. Cette solution simplifie les travaux à mener lors du week-end de bascule. Néanmoins elle nécessite une injection de liquidités plus forte en vue du dénouement des opérations concernées lors de la première journée en T2S.

Description des rôles de toutes les parties prenantes (FACULTATIF)	
---	--

Schéma des flux (FACULTATIF)	
-------------------------------------	--

III. MISE EN OEUVRE

Horizon de mise en oeuvre	Avant la migration vers T2S	Lors du démarrage en production sur T2S	Après la migration vers T2S
	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Date: _____	Date: 12/09/2016	Date: _____